

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 318

présenté par

Mme Fraysse, M. Asensi, M. Azerot, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho,  
M. Charroux, M. Chassaigne, M. Dolez, M. Sansu, Mme Attard et M. Noguès

-----

**ARTICLE 8**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer la hausse d'abattement de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S). Cette mesure représente un manque à gagner d'1 milliard d'euros pour la Sécurité sociale. Elle réduit les recettes de la Sécurité sociale sans qu'il soit démontré un impact positif sur l'emploi.